

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 février 2025

La nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 11

Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, M. RIMBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. DE BOUILLÉ

Absentes : Mmes BRIAND, MARTIN

Votant : 11

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h30.

M. BODIN a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 04 février 2025

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 4 février 2025

Le procès-verbal du 4 février 2025 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 4 mars 2025

- Approbation du CFU (Compte Financier Unique)
- Affectation des résultats 2024
- Indemnités perçues par les élus
- Informatique mairie
- Engagement des crédits avant vote du budget primitif
- Questions diverses

DELIBERATIONS

L/04032025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER (CFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Villiers au Bouin ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle, après l'élection de Monsieur BODIN Eric adjoint, qui préside le Conseil pour cette délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	497 068.91	725 441.00	1 222 509.91
	Recettes réalisées	B	162 794.13	810 827.33	973 621.46
	Restes à réaliser	C	69 154.74	0	69 154.74
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	445 257.56	867 979.03	1 313 236.59
	Dépenses réalisées	E	362 419.45	661 285.85	1 023 705.30
	Restes à réaliser	F	21 553.60	0	21 553.60
Différences entre les titres et les mandat	Soldes des réalisations de l'exercice	G= B-E	- 199 625.32	149 541.48	-50 083.84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	- 51 811.35	142 538.03	90 726.68
Résultat de clôture	Excédent/Déficit	G+H	-251 436.67	292 079.51	40 642.54
Différence entre les restes à réalisé	Excédent/Déficit	I= C-F	47 601.14	0	47 601.14
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+ H+I	-203 835.53	292 079.51	88 243.98

2/04032025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER (CFU) lotissement « les varennnes2 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du Lotissement « Les Varennnes 2 » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle, après l'élection de Monsieur BODIN Eric adjoint, qui préside le Conseil pour cette délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	192 761.85 1	192 761.85	385 518.70
	Recettes réalisées	B	0	49 584.79	49 584.79
	Restes à réaliser	C	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	192 756.85	192761.85	385 518.70
	Dépenses réalisées	E	49 584.79	49 584.79	99 169.58
	Restes à réaliser	F	0	0	0
Différences entre les titres et les mandat	Soldes des réalisations de l'exercice	G= B-E	- 49 584.79	0	-49 584.79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	0	0	0
Résultat de clôture	Excédent/Déficit	G+H	- 49 584.79	0	- 49 584.79
Différence entre les restes à réalisé	Excédent/Déficit	I= C-F	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+ H+I	-49 584.79	0	-49 584.79

3/04032025 : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2024, a permis de dégager les résultats suivant après reprise des résultats de l'exercice antérieur.

- Un excédent de fonctionnement de 292 079.51€
- Un déficit d'investissement de 251 436.67€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 203 835.53€
Après cette affectation le nouveau résultat de fonctionnement est le suivant : 88 243.98€

4/04032025 : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Vu l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales.

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
SAMEDI Daniel	18 497.28€	0	0	18 497.28€
BODIN Eric	6 659.04€	0	0	6 659.04€
FONTENAY Monique	5 277.84€	0	0	5 277.84€
JUMELIN Michel	5 277.52€	0	0	5 277.84€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

5/04032025 : MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le matériel informatique doit être renouvelé et présente un devis de Berger Levrault pour un PC H.P d'un montant de 666€ H.T. et la mise en service d'un montant de 435€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition d'un ordinateur pour un montant de 1 101.00€ H.T.

6/04032025 : ENGAGEMENT DE CREDIT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, en l'absence de vote du budget primitif de l'exercice budgétaire 2025, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

D'autre part conformément à l'article L.5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations de programmes ou d'engagement ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite du montant des crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Chapitre ou opération	Crédits votés au budget N-1	RAR N-1 Inscrits au BP N	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en N	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 CGCT
City stade	128 000€			128 000€	32 000€
Citerne fuel	1 710€			1 700€	425€
Radiateur serre	350€			350€	87€
Balconnière	2 900€			2 900€	725€
Aménagement	10 000€			10 000€	2 500€
Cours mairie					
Voirie	79 300€			79 300€	19 825€
Eclairage public	84 000€			84 000€	21 000€
Alarmes	7 000€			7 000€	1 750€
Décoration Noël	2 000€			2 000€	500€
Ordinateur	1 000€			1 000€	250€
Surpresseur	2 000€			2 000€	500€
Remorque	3 000€			3 000€	600€
Panneau affichage	1 700€			1 700€	425€
Aménagement bourg	25 149€			25 149€	6 287€
Motobineuse	360€			360€	90€
					86 964€

Il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

Opération 431 : Aménagement cour : 4 000€

Opération 442 : Matériel informatique : 1 500€

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration city stade : le 28 mars 2025 à 17h00

Programme : Coupe du ruban, animation au city stade, discours, vin d'honneur

Le CDG 37 assurera une assistance au recrutement pour un montant de 960€ pour le poste de secrétaire général de mairie.

Le Conseil Municipal est informé de la signature d'un contrat à durée déterminé de 8 moi avec Mathieu DUTERTRE.

Le Maire
Daniel SAMEDI

Le secrétaire de séance
Eric BODIN

